

Branchés maintenant sur l'avenir: Une vision des transports au Canada

Déclaration Ministérielle

Septembre 2013

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, par l'entremise du Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, ont convenu d'une vision stratégique qui oriente les systèmes de transport du Canada afin qu'ils contribuent à la croissance économique à long terme et à l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

Un pays branché sur l'avenir possédant une économie concurrentielle et des communautés dynamiques doit pouvoir compter sur des systèmes de transport multimodaux efficaces et intégrés qui contribuent à :

- stimuler le commerce en améliorant la circulation des personnes et des biens, rendant ainsi le Canada plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale;
- encourager la durabilité économique et l'investissement du secteur privé, y compris dans les infrastructures et les services de transport, et assurer l'accès à une main-d'œuvre qualifiée;
- améliorer la qualité de vie pour que tous aient accès aux services, aux occasions d'emploi et aux gens, en soutenant le choix modal, y compris les modes de transport public et actif;
- diminuer l'impact sur l'environnement en réduisant la contribution du secteur des transports aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et en atténuant ses conséquences; et,
- respecter les responsabilités et les priorités des secteurs de compétence, et reconnaître le besoin de souplesse en tenant compte de la diversité géographique et économique du Canada.



En 2011, le secteur des transports au Canada représentait 4,2 pour cent (53 milliards de dollars) du produit intérieur brut du Canada et assurait aux Canadiens plus de 924 000 emplois.

Pour répondre aux besoins de la population croissante et de l'économie canadienne au cours des 20 prochaines années, il faudra renforcer les systèmes de transport pour qu'ils continuent de relier les industries aux marchés et les gens aux services. Des progrès considérables ont été accomplis au cours des dernières années, notamment en raison d'un niveau d'investissement sans précédent dans les infrastructures de transport.

Cependant, pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux qui s'annoncent, particulièrement dans un contexte de contraintes budgétaires, des partenariats efficaces entre gouvernements et avec le secteur privé seront essentiels pour assurer que les politiques, la réglementation, les cadres législatifs et les investissements futurs sont alignés sur les besoins changeants des usagers et des fournisseurs des systèmes de transport.

Les gouvernements et le secteur privé jouent un rôle essentiel en tant qu'exploitants et investisseurs, ainsi que pour assurer la sécurité dans des systèmes de transport au Canada. Les gouvernements doivent également veiller, dans le respect de leurs compétences respectives, à établir des normes et des règlements clairs et exécutoires visant à protéger la population et l'environnement. Les mesures stratégiques collaboratives et complémentaires seront plus importantes que jamais pour que le Canada puisse continuer à bénéficier de systèmes de transport modernes et performants.



Afin de préserver la sécurité des Canadiens dans un contexte où les systèmes de transports et les marchés évoluent, les gouvernements doivent constamment actualiser leurs cadres réglementaires et assurer une surveillance efficace de la conformité de l'industrie.

Pour y arriver, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Transports présentent une vision commune de réseaux de transport à la fois concurrentiels et efficaces pour les 20 prochaines années – une vision qui contribuera à soutenir la croissance économique, à assurer la prospérité des communautés et à réduire les incidences environnementales des transports – une vision axée sur des réseaux de transport modernes, dynamiques, durables, multimodaux, sécuritaires et intégrés.

Une vision pour la croissance économique et la prospérité des communautés du Canada:

En 2030, le Canada continuera à maintenir, à soutenir et à améliorer des réseaux de transport sûrs, concurrentiels, viables et durables, qui contribuent à la prospérité économique et à la qualité de vie.

Principes directeurs

Les principes fondamentaux énoncés ci-dessous contribueront à orienter les efforts collectifs et collaboratifs qui seront exigés de tous les gouvernements et des intervenants du secteur privé pour réaliser cette vision des transports.

- Les actions doivent être fondées sur des objectifs économiques, sociaux et environnementaux, tout en respectant les autorités compétentes et en acceptant que les priorités et les mandats diffèrent d'une province ou d'un territoire à l'autre.
- Les décisions collaboratives doivent être responsables sur le plan financier, social et environnemental, et fondées sur une analyse sérieuse et une évaluation du risque.
- Une plus grande collaboration et des partenariats plus étroits entre les gouvernements, le secteur privé et les usagers des transports constituent la clé du succès.



Les secteurs prioritaires de collaboration:

Pour appuyer cette vision, le Conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière poursuivra sa collaboration dans les secteurs prioritaires énoncés ci-dessous au cours des cinq prochaines années.

- Favoriser des systèmes de transport sans entrave qui relient les gens entre eux et qui leur donnent accès aux services et aux emplois, et qui relient les marchandises aux marchés de façon efficace, sûre et sécuritaire, par le biais d'une planification intégrée du territoire et des transports.
- En collaboration avec le secteur privé, tirer profit du niveau sans précédent des investissements réalisés dans les infrastructures au cours des dernières années pour favoriser la croissance, maintenir l'intégrité des systèmes de transport, accroître l'intégration modale, promouvoir le recours à des technologies et des pratiques innovatrices qui améliorent la productivité, augmentent l'efficacité et réduisent les impacts environnementaux.

Assurer le leadership et renforcer les partenariats efficaces entre les gouvernements et tous les intervenants pour œuvrer à la réalisation de systèmes de transport qui répondent et s'adaptent aux besoins divers des usagers des systèmes et qui améliorent la qualité de vie, aujourd'hui et jusqu'en 2030.

La collaboration

Les réseaux de transport du Canada possèdent la capacité d'évoluer de façon dynamique pour relever les défis et tirer parti des perspectives d'avenir.

En collaborant, nous pouvons passer de notre situation actuelle à la situation dans laquelle nous devons être dans l'avenir